

Il a été énormément question de mettre ce régime en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1967. Il en avait également été beaucoup question il y a un an. Les élections qui ont eu lieu à cette époque ont peut-être contribué au choix du 1<sup>er</sup> juillet 1967 comme date. Mais les élections terminées, on a repris le petit jeu traditionnel de l'atermoiement pendant une autre année. J'exhorte le gouvernement à ne pas différer l'application de ce régime mais à le faire adopter plus tôt pour permettre à tous les Canadiens qui ont besoin d'assistance médicale d'en profiter.

• (8.20 p.m.)

Le gouvernement devrait dire à la population du Canada ce qu'elle veut vraiment savoir, et de façon non équivoque—quand et comment le régime sera mis en œuvre. Verons-nous les médecins, et la profession médicale en général, rejeter ce régime parce qu'on aura négligé de leur expliquer avec soin comment il fonctionnera. Il est clair que les citoyens du Canada ne veulent pas être victimes d'un retrait complet des services, comme cela s'est produit en Saskatchewan. J'ai bien dit «retrait complet». Les médecins s'en offusqueront peut-être, car il avait été entendu qu'on s'occuperait des cas d'urgence. Quoi qu'il en soit, les Canadiens ne veulent pas que pareille chose se produise. Ils ne veulent pas que les médecins et les autres membres de la profession médicale ordonnent un retrait complet des services parce que le régime ne leur convient pas.

Voici ce qu'accomplit le régime actuellement: il garantit aux Canadiens que leurs comptes de médecin seront acquittés. C'est ce qu'on entend par soins médicaux payés d'avance. Il faut donner aux Canadiens l'assurance que non seulement leurs comptes seront payés, mais qu'il y aura suffisamment de médecins pour répondre à leurs besoins.

Voilà l'une des raisons qui me poussent à dire: donnons suite au régime. Le gouvernement fédéral doit collaborer pleinement avec chaque province. Il faut une entente complète sur le genre de régime mis en œuvre afin qu'il s'applique universellement d'une province à l'autre.

En terminant, permettez-moi de répéter que ce régime doit être acceptable aux médecins et à la profession médicale au Canada de même qu'aux bénéficiaires d'un régime de ce genre que les pauvres et les personnes âgées qui en ont le plus besoin attendent depuis trop longtemps.

**M. J. E. Pascoe (Moose Jaw-Lake Centre):** Je voudrais faire quelques remarques au sujet du bill n° C-227. J'appuie la position de mon parti, selon laquelle tous les Canadiens

ont droit à l'assurance de soins médicaux mais qu'il faut songer d'abord à ceux qui n'ont pas les moyens voulus. Je suis certain que tous les députés seront d'accord sur ce point.

Le parti progressiste conservateur, lorsqu'il était au pouvoir, a nommé la Commission Hall. Nous avons demandé un régime d'assurance frais médicaux réalisable dès son entrée en vigueur. Je souligne cette expression «réalisable dès son entrée en vigueur». Nous entendons par là que la première étape du programme devrait s'effectuer en pleine collaboration avec les provinces, sans grever trop lourdement le Trésor fédéral ou provincial. C'est toujours ce que nous préconisons.

Je sais que je ne puis pas évoquer un débat antérieur à la Chambre, mais je crois pouvoir dire que nous avons proposé, il n'y a guère, à nos représentants d'appliquer graduellement le programme d'assurance frais médicaux. En remettant à plus tard l'entrée en vigueur de ce projet de loi, s'il est adopté sous sa forme actuelle, le gouvernement a montré qu'il n'est pas en mesure ou ne veut pas donner les crédits nécessaires pour le programme dans sa forme actuelle.

A cet égard, le gouvernement est dans la même situation que l'homme qui avait acheté un piano. Un voisin lui ayant demandé ce qui était le plus dur, quant à cet instrument, il lui répondit: «Le plus dur, c'est de le payer». Voilà dans quelle situation se trouve le gouvernement.

A mon avis, l'ajournement de l'assurance frais médicaux jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1968 au plus tôt après tant de promesses précises faites par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), a très peu à voir à la lutte contre l'inflation, quoi que ce soit là le prétexte qu'on a donné. Pourquoi ne pas parler franchement au public et dire ouvertement que le fardeau financier et d'autres problèmes pressants empêchent le gouvernement de respecter le délai promis du 1<sup>er</sup> juillet 1967?

Je tiens à ce qu'il n'y ait aucun malentendu au sujet de noter la position. Je le répète, tous les Canadiens ont droit à une assurance suffisante de soins médicaux. Mais pourquoi est-on si pressé de faire accepter ce bill, alors que le gouvernement indique si clairement qu'il ne peut en assumer les frais?

Il se tient présentement à Ottawa une conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité. Pour que le régime d'assurance frais médicaux soit satisfaisant, il faut la pleine collaboration de toutes les provinces. Pourquoi alors ne pas attendre au moins jusqu'à ce que les dirigeants provinciaux aient exprimé leurs opinions à cette conférence? Un régime plus